



**ÉPARGNER RESPONSABLE  
GRÂCE À MON ASSURANCE VIE...**  
c'est possible!



Fédération Française  
de l'Assurance



## ENGAGEMENT DES ASSUREURS MEMBRES DE LA FFA

Depuis fin 2018, les assureurs s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unité de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label TEEC (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) ou le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

### **Des évolutions à partir de 2022 dans le cadre du projet de loi PACTE**

- ✓ Les contrats multi-supports devront faire référence aux trois types d'unités de compte: solidaire, TEEC et ISR.
- ✓ Des informations renforcées pour l'épargnant grâce à :
  - une communication, avant la souscription, du pourcentage d'UC solidaire, TEEC et ISR présentes dans le contrat
  - une présentation dans le relevé annuel de la manière dont la politique d'investissement prend en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que la part du fond euros investie dans des fonds solidaires, socialement responsables et finançant la transition écologique.

# ÉPARGNER RESPONSABLE, QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

## L'épargne responsable, qu'est-ce que c'est ?

**L'épargne responsable, c'est placer son argent pour l'avenir tout en ayant un impact positif sur la société.**

L'objectif est de concilier recherche de performance financière et prise en compte des critères :

- **environnementaux** (ex. émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets),
- **sociaux** (ex. conditions de travail, formation des collaborateurs),
- **de gouvernance** (ex. rémunération des dirigeants, éthique des affaires).

Cela permet de mieux gérer les risques et générer des impacts positifs durables sur le long-terme pour la société.

En résumé, c'est appliquer les principes du développement durable à son épargne.



## Gagner de l'argent avec mon épargne et avoir un impact positif, est-ce compatible ?

**Oui, la performance des produits responsables est comparable à celle des autres produits financiers ayant un niveau de risque équivalent.**

Le rendement des produits responsables est soumis à l'évolution des marchés financiers, comme pour n'importe quel autre produit. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ne compromet pas la performance potentielle, qui demeure comparable à celle d'un produit financier de même type (actions, obligations, titres monétaires, etc.) à niveau de risque équivalent.

En choisissant une épargne responsable, vous ne renoncez donc pas à vos projets (préparation de la retraite, étude des enfants, achat immobilier, etc.)

## Pourquoi l'assurance vie est-elle bien adaptée pour épargner responsable?

**L'assurance vie est un support d'épargne de long terme, cohérent avec l'horizon des enjeux de développement durable**

L'assurance vie permet de se constituer un capital sur une période relativement longue. Sa durée est donc propice pour contribuer au développement durable en favorisant des financements à long terme.



## Puis-je bénéficier d'un avantage fiscal en épargnant responsable?

**Il n'existe pas d'avantage particulier lié à l'investissement** dans des fonds responsables dans le cadre d'un contrat d'assurance vie.



## L'épargne responsable représente-t-elle des frais supplémentaires?

**Non, les frais du contrat ne sont pas liés à la prise en compte ou non de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.** Ils sont indépendants du support choisi. Épargner responsable n'entraîne pas de surcoût.



## L'ÉPARGNE RESPONSABLE ME PERMET...

### **de contribuer à un objectif d'intérêt général**

Les fonds d'investissement responsables ont pour objectif de contribuer à un développement plus durable. C'est par exemple le cas des fonds thématiques, majoritairement investis dans un secteur ou une thématique durable, comme la protection de l'environnement ou de la biodiversité, le secteur éducatif ou encore le bien-être au travail.

### **d'encourager les entreprises qui adoptent des pratiques responsables**

L'investissement responsable privilégie, à performance financière équivalente, les entreprises adoptant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La prise en compte de ces critères permet de mieux anticiper les risques encourus par ces entreprises.

### **d'éviter de financer des activités ayant des impacts environnementaux et sociaux négatifs**

Certains fonds excluent les entreprises ayant des pratiques environnementales ou sociales négatives avérées, par exemple les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre ou celles qui ne respectent pas les Droits de l'Homme.

Dans d'autres cas, tout ou partie des entreprises d'un secteur, dont les activités sont jugées négatives d'un point de vue environnemental ou social, sont exclues des investissements.

Par exemple les entreprises impliquées dans le secteur des armes à sous-munitions ou des mines anti-personnel ou bien dans les activités d'extraction de charbon.

# COMMENT FAIRE POUR ÉPARGNER RESPONSABLE,

DANS LE CADRE DE MON ASSURANCE-VIE ?



## J'en parle à mon conseiller...

J'exprime mon souhait auprès de mon conseiller financier. Il pourra me proposer une offre adaptée à mes besoins tout en respectant mon profil et mon projet, en tenant compte de ma recherche de rendement et de ma tolérance au risque.

Il pourra me proposer d'allouer une partie de mon épargne dans des supports en unités de compte « responsables », par exemple des fonds thématiques contribuant au développement durable ou des fonds labellisés.

### QUELLES QUESTIONS DOIS-JE POSER À MON CONSEILLER ?

Dans le contrat que vous me proposez :

- certaines unités de compte sont-elles investies dans des fonds qui affichent un objectif environnemental, social ou de bonne gouvernance ?
- certaines unités de compte sont-elles labellisées selon un référentiel « responsable » (TEEC, ISR, Finansol, etc.) ?



## Je me renseigne sur la démarche responsable de mon assureur

- ➔ Je peux trouver des informations sur la démarche responsable de mon assureur sur son site internet.
- ➔ Je peux consulter son rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ou de développement durable : sa démarche en matière d'investissement responsable y est décrite.
- ➔ Si je veux aller plus loin, je consulte son rapport dédié à l'investissement responsable disponible en ligne (« rapport ESG » ou « rapport relatif à la loi de transition énergétique »). Les assureurs ont l'obligation de publier un rapport expliquant comment ils prennent en compte et intègrent dans leur stratégie d'investissement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les objectifs de lutte contre le changement climatique.



# LES FONDS LABELLISÉS

LA GARANTIE D'UN INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE PAR UN TIERS INDÉPENDANT

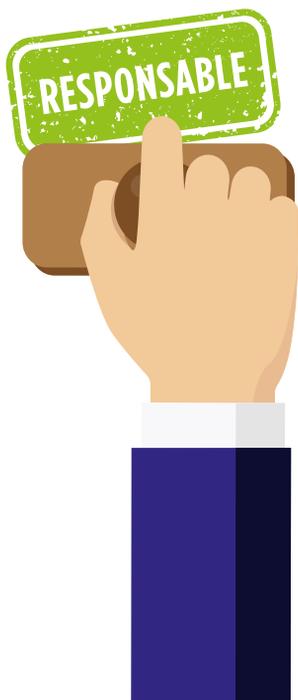
.....  
Attribué par un  
tiers indépendant,  
le label permet de  
garantir le respect  
de certains  
critères.  
.....



**ISR:**  
Investissement  
socialement  
responsable

Le label ISR rend visible les fonds d'Investissement Socialement Responsables qui concilient performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont alors inscrits sur une liste officielle du Ministère des Finances.



Dans les autres pays européens, d'autres labels responsables existent pour certifier les fonds responsables qui peuvent être, le cas échéant, proposés aux épargnants français.

Il existe aussi des fonds ISR ou solidaires qui ne bénéficient pas d'un label. Dans ces cas-là, il s'agit d'une démarche volontaire mais qui n'est pas vérifiée par un organisme tiers.



## **TEEC:** Transition énergétique et écologique pour le climat

Le label TEEC certifie les fonds finançant des entreprises qui contribuent à l'économie verte et excluant celles des secteurs nucléaire et des énergies fossiles.

Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont présentés sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

## **Finance solidaire:** Financement des entreprises solidaires d'utilité sociale

Le label Finansol distingue les produits qui contribuent au financement d'activités d'entreprises non cotées en bourse et d'utilité sociale ou environnementale contribuant par exemple à l'accès à l'emploi, au logement, à l'agriculture biologique, aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le label est attribué par un comité d'experts composé de personnalités indépendantes, issues de la société civile.

# LES FONDS THÉMATIQUES ET À IMPACT

CONTRIBUER À UN OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Les fonds thématiques** désignent les fonds majoritairement investis dans un secteur ou dans une thématique du développement durable comme la protection de l'environnement, le développement économique ou le bien-être au travail.

**Les fonds à impact** ont pour but de générer un impact environnemental ou social positif et mesurable en même temps qu'un rendement financier. Ils affichent un objectif précis, par exemple contribuer à l'emploi ou permettre l'accès aux soins pour les populations vulnérables.

## EXEMPLES « FONDS VERTS »



Biodiversité



Protection et usage responsable de l'eau



Énergies renouvelables

## EXEMPLES « FONDS SOCIAUX »



Diversité et égalité des chances



Education



Santé



## À RETENIR...

- ✓ Épargner responsable me permet de donner un sens à mon épargne et de contribuer à développer une économie plus durable.
- ✓ Mon souhait de contribuer au développement durable doit tenir compte de ma tolérance au risque et de mon projet, comme pour tout autre produit financier.
- ✓ La performance potentielle d'un produit d'épargne responsable est comparable à celle d'un produit financier de même type (actions, obligations, titres monétaires, etc.) à niveau de risque équivalent.

26, boulevard Haussmann  
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51  
1000 Bruxelles

**ffa-assurance.fr**

 @FFA\_assurance